

PROCES-VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} octobre 2018 à 20 heures
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 19 (7 procurations)

Etaient présents : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Jean Jacques KNOPF, Claude WEIL, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS (arrive au point I.D), Véronique BRUDER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Marie-Paule MULLER, Marie-Claude PARON.

Membres absents excusés : Sonia JEHL (procuration à François LARDINAIS), Elisabeth DE MONTIGNY (procuration à Stéphanie GUIMIER), Frédéric OSTERTAG, Nathalie VAN THOM (procuration à Lucienne GILG), Christophe FURST (procuration à Jacky WOLFARTH), Tania MUHLMAYER (procuration à Jean-Marc SAAS), Etienne MARTIN (procuration à Benoît GSELL)

Membres absents : Bernard BOUTONNET, Eric LACHMANN, Guy RIEFFEL.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, DGS, Samuel KLEIS responsable des services techniques.

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance**
- B. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018**
- C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence**
- D. Communiqués du Maire**

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Domaine et patrimoine**
 - 1. Dénomination de rues
- B. Finances de la Ville**
 - 1. Attribution d'une subvention à l'AAPPMA de Benfeld
- C. Personnel communal**
 - 1. Renouvellement du contrat complémentaire santé
 - 2. Création de trois postes d'adjoints techniques non titulaire à temps complet
- D. Rapports de commissions**

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

vu l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

le Conseil Municipal, désigne, comme secrétaire de séance, Mme Nathalie GARBACIAK.

Adopté à l'unanimité.

B. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018

M. Christian JAEG demande que soit supprimée du procès-verbal, la dernière phrase du paragraphe suivant du point D. Communiqués du Maire / Plan de Prévention des Risques d'Inondations :

"M. le Maire répond qu'il a organisé, au mois de juin, une réunion d'information des Conseillers à ce sujet où un agent du SDEA a présenté le projet. M. JAEG n'y a pas assisté."

au motif qu'il convient de ne pas seulement faire mention de son absence mais également de l'absence des autres conseillers municipaux.

M. le Maire répond que cette expression soulignait simplement l'absence de M. Christian JAEG a une réunion d'information concernant un sujet pour lequel il reprochait à la municipalité un manque d'information.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

approuve le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018 sans modification.

Adopté par 22 voix pour, 3 voix contre (MM. Benoit GSELL, Christian JAEG et Etienne MARTIN) et une abstention (Mme Florence SCHWARTZ, absente à la séance du 11 septembre).

C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour un terrain à bâtir sis Parc d'Activités des Nations – tranche 3,
- SAS AFGB IMMO pour un terrain à bâtir rue du Relais Postal,
- M. et Mme André GILG pour une maison d'habitation sise 34 rue du Petit Rempart,
- SCI REMO pour une maison d'habitation sise 5 rue de Strasbourg,
- M. Yorick DECOU pour une maison d'habitation sise 3 rue Antoine Béchamp,
- SCI FRAMI pour une maison d'habitation sise 1B rue de Sélestat.

D. Communiqués du Maire

• Invitations diverses et dates à retenir

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mardi 2 octobre à 19h à la MIS : **Réunion publique PPRI (Plan Prévention des Risques d'Inondation)**
 - Du samedi 6 octobre à partir de 17h au dimanche 7 octobre de 10 à 19h à la salle des fêtes : **Exposition de fruits et légumes**
 - Dimanche 7 octobre à 15h à l'Eglise Catholique : **Messe d'installation du nouveau curé Eric KRUPA**
 - Mardi 9 octobre à 20h à la mairie : **Commission Travaux**
 - Mercredi 10 octobre à 20h à la mairie : **Commission Sécurité**
 - Jeudi 11 octobre à 20h à la mairie : **Commission Communication**
 - Vendredi 12 octobre à 20h15 à la mairie : **Commission Intergénération**
 - Samedis 6 et 13 octobre à partir de 9h : **Distribution du calendrier des sapeurs-pompiers de l'UT de Benfeld**
 - Samedi 13 octobre de 9h à 16h à la Salle des fêtes : **Bourse aux armes** de la Laurentia
 - Dimanche 14 octobre à 17h30 à la salle des fêtes : **Concert "Flûtes Alsace"** le plus grand ensemble de flûtes éphémère de la Région
 - Du jeudi 18 octobre au dimanche 21 octobre à la salle des fêtes : **Journées d'Octobre**
 - Vendredi 19 octobre à 20h à la Médiathèque : **Spectacle de conte – festival VOOLP**
 - Dimanche 21 octobre au centre-ville : **Journées d'octobre des commerçants** – animations
 - Mercredi 24 octobre à 20h à l'Hôtel de ville : **Commissions réunies**
 - Mercredi 31 octobre au cinéma Rex : **Soirée "La nuit du frisson"**
 - Jeudi 1^{er} novembre à 9h à la salle des fêtes : **Marché aux puces** du Lion's Club
 - Samedi 3 novembre à 20h30 à la salle des fêtes : **Concert "le Grand Jacques"**
 - Jeudi 8 novembre à 9h à l'Hôtel de ville : **Election du Conseil Municipal des Enfants**
 - Vendredi 9 novembre à 19h30 au cinéma Rex : **Présentation et témoignage par Jean Pierre Schackis de son nouveau roman "Amitiés rouge sang"**.
- **Demande du groupe "Une Nouvelle Dynamique pour Benfeld" concernant l'exonération partielle de taxe sur le foncier bâti en zone Plan de Prévention du Risque Inondation.**

M. le Maire revient sur ce point évoqué en séances du 5 juillet et du 11 septembre 2018. Il communique à l'assemblée la réponse des services de l'Etat au sujet de cette demande d'exonération : *"Cette exonération est prévue pour du foncier situé dans un périmètre d'exposition aux des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ou pour certains secteurs des plans de prévention des risques miniers (PPRM). Un tel dispositif n'existe pas pour les plans de prévention des risques naturels majeurs qui comprennent notamment les plans de prévention du risque inondation"*.

M. Christian JAEG ne se satisfait pas de cette réponse et estime qu'il convient d'approfondir le sujet avec un service spécialisé.

M. le Maire indique qu'il refusera dorénavant d'aborder des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour et qu'il convient de respecter la méthode suivante : on pose la question aux services, on en débat en Commission puis au Conseil le cas échéant.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Domaine et patrimoine

1. Dénomination de rues

En vertu de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal.

Ainsi, il convient que le Conseil attribue des noms aux rues créées dans les lotissements en cours d'aménagement.

Vu le permis d'aménager n° PA06702816R0002M01 délivré le 20 septembre 2017 à la société AMIRAL intégrant la création d'une nouvelle voie dans le cadre du lotissement "château d'eau",

vu le permis d'aménager n° PA06702818R0001 délivré le 16 avril 2018 à la société NEXITY intégrant la créations de nouvelles voies dans le cadre du lotissement "Côté Champs",

vu les propositions de la commission cadre de vie,

vu la remarque de M. Christian JAEG relative à la proposition de dénomination rue du Bleuet alors qu'il existe à Benfeld un lotissement dénommé "les Bleuets du lac"

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** les dénominations suivantes :
 - o rue de l'Ortenbourg pour la voirie du lotissement "château d'eau",
 - o rues des Coquelicots, des Marguerites et des Tournesols pour les voiries du lotissement "Côté Champs",
- **charge** M. le Maire de communiquer cette information notamment aux services de La Poste.

Adopté à l'unanimité.

B. Finances de la Ville

1. Attribution d'une subvention à l'AAPPMA de Benfeld

Par délibération II B 5 du 27 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'AAPPMA de Benfeld une subvention de 295.95 € représentant 15 % des frais de réparation de leur tondeuse (1 973 €).

Le remplacement par du matériel neuf aurait un coût de plus de 20 000 € ce qui induirait une subvention communale de 3 000 € (taux de 15%).

En outre, il convient de préciser qu'avec cet équipement, l'AAPPMA se charge de l'entretien d'un terrain communal.

Compte tenu de ces éléments,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide de porter à 50 % la participation financière de la ville pour la réparation de la tondeuse, soit un montant de 986.50 €.

Adopté à l'unanimité.

M. Christian JAEG suggère le développement, au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, des achats groupés pour ce type d'équipements.

C. Personnel communal

1. Renouvellement du contrat complémentaire santé

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Ville de Benfeld adhère à la convention de participation pour la complémentaire santé (2013-2018) ainsi que la prévoyance (2013-2019).

Le contrat pour la complémentaire santé arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Par délibération II D 1 du 17 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin en vue du renouvellement de ce contrat au 1^{er} janvier 2019.

Le 11 septembre dernier, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu l'offre de la MUT'EST.

Les garanties sont améliorées par rapport au contrat actuel et les tarifs sont en baisse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le Code des Assurances,

vu le Code de la sécurité sociale,

vu le Code de la mutualité,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

vu la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11/09/2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire la MUT'EST,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,

décide :

- **d'adhérer** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années (2019 -2024) proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

- **d'accorder** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité.

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le montant de participation sera modulé selon la composition familiale ainsi que le définit le tableau ci-dessous (approuvé par délibération du 17 avril 2018) en euros et par mois :

Agent Seul	Couple	Agent + 1 enfant	Agent + 2 enfants	Couple + 1 enfant	Couple + 2 enfants	Famille
100 €	170 €	120 €	140 €	190 €	210 €	220 €

A titre d'information les tarifs de base seront les suivants pour 2019 :

Agent Seul	Couple mixte	Agent + 1 enfant	Agent + 2 enfants	Couple + 1 enfant	Couple + 2 enfants	Famille
80.13 €	151.31€	94.37 €	108.51 €	165.56 €	179.80 €	194.02 €

La participation sera proratisée en fonction de la durée hebdomadaire de service pour les agents travaillant à temps non complet,

- **de prendre acte** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière de 0,04 % aux collectivités adhérentes. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année,

- **de prendre acte** que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin,

- **d'autoriser le Maire** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Adopté à l'unanimité.

2. Création de trois postes d'adjoints techniques non titulaires à temps complet

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°,

considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités au service technique (espaces verts et voirie) et à la Résidence pour Personnes Agées,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide la création de trois emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités dans les grades suivants :

- un adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, rémunéré au maximum sur l'indice brut 407, à compter du 2 octobre 2018,
- deux adjoints techniques de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, rémunérés au maximum sur l'indice brut 548, à compter du 1^{er} décembre pour l'un et du 1^{er} février pour l'autre.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

D. Rapports de commissions

Mme Lucienne GILG, Adjointe, rend compte de la réunion de la commission cadre de vie du 20 septembre :

- Dénomination de nouvelles rues : la commission émet des propositions de noms (voir point II A 1 ci-dessus).
- Campagne de propreté / déjections canines : un point a été fait sur les distributeurs de sachets à travers la ville. Des distributeurs supplémentaires vont être installés et des actions de sensibilisation vont de poursuivre.
- Plan d'eau : vu les quantités de déchets laissés autour du plan d'eau, il est proposé de proposer un nettoyage d'automne. Une réflexion est également en cours sur la fermeture de l'accès à l'arrière du plan d'eau.
- Projet d'armoire à livres : l'étude du projet est en cours (maisonnette ou autres). L'installation est envisagée dans le futur parc des remparts (ancien jardin du presbytère).
- Projet de décorations de Noël : l'objectif est de mettre en valeur les entrées de ville et la place de la Dîme. Le remplacement des illuminations du centre-ville est à l'étude.
- Contenaires à verre et autres : les demandes déplacement ont été analysées concernant les rues du Moulin et des Jardins. Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'un habillage autour de l'emplacement des contenaires situés devant les immeubles et d'Obernai.

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe, rend compte de la réunion de la commission culture du 15 novembre :

- Nous avons retracé les grandes lignes de l'exposition 2018 des Journées d'Octobre, qui aura lieu du 18 au 21 octobre, sur le thème du jardin : nous avons fait le point sur les exposants, les ateliers proposés, l'ouverture au public, le vernissage le samedi à 11h et cette année un apéritif concert le dimanche animé par 3 batteries fanfares dans le cadre de l'événement « le Ried en fanfare ».
- Programmation culturelle du dernier trimestre : le concert hommage à Jacques Brel le 3 novembre, le concert de l'Harmonie municipale le 24 novembre, puis nous avons plongé dans la période de l'avent et de Noël, évoquant le calendrier de l'Avent que nous avons décidé de déplacer cette année place de la Dîme, dans une logique de cheminement dans notre centre-ville qui se transforme. Le calendrier déclinera des visuels de jardins aux couleurs de Noël. Pour poursuivre sur notre déclinaison culturelle du jardin, le concours de bredele aura pour thème cette année "les bredele aux graines, épices ou fruits secs".
- Enfin les premières perspectives et idées pour la programmation culturelle 2019 ont été abordées.

E. Question du groupe " Une nouvelle dynamique pour Benfeld"

M. Benoît GSELL expose la question suivante :

Meilleure desserte de la Gare de Benfeld vers Sélestat, Colmar, Mulhouse, St-Louis, Bâle

- Constat : le TER de 5 h 14 au départ de Strasbourg s'arrête à Erstein à 5 h 25 et pas à Benfeld,
- Or, c'est le seul TER permettant de rejoindre Mulhouse, Belfort, Bâle pour certains étudiants, ou l'Euro Airport Mulhouse/Bâle pour certains vols matinaux,

- Par ailleurs, c'est le seul TER qui permettrait de prendre en correspondance à Colmar ou Mulhouse un TGV tôt pour le sud ou pour rejoindre Bâle, et prendre le nouveau train Trans Gothard.

Nous demandons que des démarches soient entreprises pour un arrêt de ce TER en gare de Benfeld.

M. le Maire répond qu'il a prévu de rencontrer les services de la Région Grand Est en charge de l'organisation des lignes TER afin d'aborder ce point. La rencontre est prévue le vendredi 12 octobre prochain. Il invite M. Benoît GSELL à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h00.

La Secrétaire de séance,
Mme Nathalie GARBACIAK

Le Maire,
M. Jacky WOLFARTH.